



**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-7

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2022

DELIBERATION N° 2022-8

AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN SUR L'ENONCE DU 11EME PROGRAMME

DELIBERATION N° 2022-9

AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN SUR LES REDEVANCES

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-7

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2022

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 mai 2022.

Le Vice-Président du comité de bassin

Gilles GIOVANNANGELI



COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-8

**AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN SUR L'ENONCE DU 11EME
PROGRAMME**

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2002-823 du 3 mai 2002 relatif à la Collectivité territoriale de Corse modifié par les décrets n° 2007-832 du 11 mai 2011, n° 2011-184 du 15-2-2011 et n°2017-177 du 27-12-2017,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux circonscriptions des agences de l'eau,

Vu l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau,

Vu l'arrêté du 24 juin 2022 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 modifié, autorisant un relèvement du plafond de dépenses à hauteur de +22M€ pour l'année 2022 pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en vue de la mise en place d'un plan de résilience,

Vu la délibération 2021-36 relative à l'énoncé du 11^{ème} programme d'intervention révisé de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Vu la délibération n°2022-9 du 30 juin 2022 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse émettant un avis favorable sur le projet d'énoncé du 11^{ème} programme d'intervention révisé de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019- 2024) (modification du plafond pluriannuel de dépenses) et proposant de le soumettre à l'avis conforme des comités de bassins Rhône-Méditerranée et de Corse,

Vu le rapport présenté par le Directeur général de l'agence de l'eau,

DONNE UN AVIS CONFORME sur l'énoncé du 11^{ème} programme d'intervention révisé de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Vice-Président du comité de bassin



Gilles GIOVANNANGELI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-9

AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN SUR LES REDEVANCES

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement, Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 46 de la loi n° 2011-1977 modifiée du 28 décembre 2011 de finances pour 2018 fixant le plafond des redevances des agences de l'eau,

Vu le décret n° 2002-823 du 3 mai 2002 relatif à la Collectivité territoriale de Corse modifié par les décrets n° 2007-832 du 11 mai 2011, n° 2011-184 du 15-2-2011 et n°2017-177 du 27-12-2017,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux circonscriptions des agences de l'eau,

Vu la délibération n°2018-30 du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en date du 02 octobre 2018 fixant les taux de redevances des années 2019 à 2024 pour les bassins Rhône Méditerranée et Corse, telle que modifiée par la délibération 2019-30 du 27 septembre 2019 relative à l'évolution des taux de redevances des années 2020 à 2024,

Vu la délibération n°2022-12 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du 30 juin 2022 émettant un avis favorable sur le projet de délibération relative aux taux des redevances pour les années 2022 à 2024 et sollicitant l'avis conforme des comités de bassins Rhône- Méditerranée et de Corse,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

DONNE UN AVIS CONFORME au projet de délibération relative aux taux de redevances pour les bassins Rhône Méditerranée et Corse pour les années 2023 à 2024, joint en annexe.

Le Vice-Président du comité de bassin


Gilles GIOVANNANGELI